

COLLEGE LA SOURCE



AMNEVILLE LES THERMES

Projet d'établissement 2014-2017

PRÉAMBULE

Le projet d'établissement du collège « La source » s'inscrit dans le cadre du projet académique. Il doit répondre aux ambitions, inscrites dans la loi d'orientation de juillet 2013 et que la nation fixe à l'école républicaine. Il doit être un instrument qui guide l'action de tous les intervenants, en particulier des enseignants, afin de permettre à tous les élèves de construire un projet ambitieux de formation et à chaque élève d'améliorer ses performances et d'acquérir le *socle commun de connaissances, de compétences et de culture* (S4C).

Il vise :

- à fournir à chaque famille les modalités de fonctionnement du collège et leur permettre ainsi de s'impliquer au mieux dans la scolarité de leur enfant.
- la prise en compte de chaque élève, de sa spécificité afin de l'accompagner au mieux et donner du sens aux efforts demandés.
- à créer une culture de l'effort nécessaire au dépassement de soi et source de satisfaction personnelle.

Il donne sa place à chaque élève en prenant en compte leurs éventuelles difficultés et en leur donnant les moyens de les surmonter.

Il est structuré autour de trois grands axes :

- Pour la réussite de tous les élèves, pour que chaque élève puisse acquérir le socle commun de compétences de connaissances et de culture (s4c).
- Développer l'esprit d'ouverture dans les domaines culturel, sportif et international.
- D'élève à citoyen : favoriser un climat scolaire de qualité pour réussir et progresser ensemble.

POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES, POUR QUE CHAQUE ÉLÈVE PUISSE ACQUÉRIR LE SOCLE COMMUN DE COMPÉTENCES DE CONNAISSANCES ET DE CULTURE (S4C).

L'accueil :

L'accueil des élèves entrants au collège s'inscrit dans la continuité pédagogique du cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}). Il commence, pour les élèves de CM2, par une visite du collège durant le troisième trimestre de l'année précédant l'inscription. Il se poursuit par une prise en charge spécifique le jour de la rentrée qui lui permettra de bien identifier les lieux, les personnes et les règles du collège.

Les élèves doivent venir au collège avec le désir d'apprendre. Ils doivent s'y sentir à l'aise, en sécurité. Aussi, l'accueil fait l'objet d'une grande attention de la part de chaque membre de l'équipe éducative.

Les relations avec les familles

La collaboration éducative avec la famille sera systématiquement recherchée. Elle favorise la réussite scolaire. Des rencontres sont prévues tout au long de l'année avec les équipes pédagogiques, notamment à la fin du premier trimestre et avec le professeur principal lors de la remise des bulletins.

Le collège prendra soin d'informer les parents, notamment à la rentrée, sur ce que représente le socle commun (S4C), le DNB, le niveau A2 en Langue vivante.

Les familles disposent d'une information par l'ENT PLACE (Espace Numérique de Travail) et du carnet de correspondance pour communiquer avec les enseignants et les autres intervenants au collège.

L'évaluation

L'évaluation a pour fonction de mesurer le degré d'acquisition des compétences recherchées en référence au socle commun de connaissance, de compétences et de culture (S4C). Elle a également pour fonction de reconnaître l'implication de chaque élève et ainsi de favoriser la recherche des performances les meilleures. Les items du socle servent de référence pour les évaluations. Les évaluations peuvent être notées de façon chiffrée ou non notées.

Lorsque les compétences visées ne sont pas atteintes ; une attention particulière est apportée à l'élève concerné et des dispositions sont prises au sein de la classe. Une autre évaluation peut alors être organisée.

Les travaux demandés aux élèves à la maison doivent être systématiquement effectués.

Ils peuvent faire l'objet d'une évaluation.

Les devoirs communs et les épreuves blanches du DNB

Des devoirs communs sont organisés en 5^{ème} et en 4^{ème}.

Ils ont pour but de :

- préparer les élèves aux situations d'examens futures,
- les confronter à des situations plus exigeantes,

- leur permettre de situer leur niveau et de mesurer avec l'aide des enseignants les compétences acquises, à acquérir et/ou à perfectionner.
- leur apprendre à organiser leur travail de préparation en vue d'un examen.

L'accompagnement personnalisé (annexe1)

Un accompagnement personnalisé est mis en place pour tous les élèves. Il occupe deux heures (trois heures en classe de sixième) de l'emploi du temps des élèves. Il doit répondre à la diversité du public accueilli afin que chacun progresse à son rythme et que les élèves ayant des compétences non acquises en fin de chaque période soient pris en charge et combler leurs lacunes. Cet accompagnement est organisé dans des conditions spécifiées en annexe. Il s'appuie sur les **évaluations diagnostiques et sommatives** .. Elles peuvent être préparées en collaboration avec les professeurs des écoles à partir des compétences visées dans le socle. Il vise à permettre la meilleure intégration possible des élèves.

Une harmonisation des pratiques et des exigences pédagogiques des différents collègues sera effectuée.

Les dispositifs d'aide et de soutien

Plusieurs dispositifs sont mis en place au sein du collège afin de surmonter les difficultés rencontrées par les élèves. Ils répondent à la diversité des problèmes allant d'une incompréhension d'une notion ou d'un problème jusqu'à la prise en charge plus globale.

- Des activités spécifiques en classes

Elles visent des élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment certaines notions. L'acquisition de ces notions fera l'objet d'une évaluation.

- PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative)

Il s'adresse à tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Il vise à prendre en charge une difficulté grave tant sur le plan d'une ou de plusieurs compétences du socle que sur le plan personnel. Il suppose l'implication de la famille et, le plus souvent, plusieurs intervenants.

- Tutorat

Il concerne un élève qui a besoin d'un accompagnement individuel pour le guider dans son travail personnel et/ou pour l'aider à surmonter des manques répétés aux règles de bases (travail non fait, perturbations,...)

La recherche des meilleures performances scolaires.

La réussite s'entend par l'acquisition la plus maîtrisée du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les élèves sont encouragés à fournir la plus grande implication et les élèves ayant des résultats considérés comme corrects sont mobilisés au sein de la classe et au travers de cours d'approfondissement appropriés notamment en classe de 3^{ème} en vue d'obtenir le DNB avec mention.

L'éducation à l'orientation

Le parcours avenir permet aux élèves d'élaborer progressivement un projet personnel, fondé sur une connaissance du monde économique et professionnel, ainsi que des voies de formation et des métiers. Il concerne tous les élèves dès la classe de cinquième.

Les élèves du collège sont amenés à construire progressivement leur projet de formation en acquérant les compétences du socle et en mobilisant les apprentissages des différentes disciplines.

Des activités spécifiques à chaque niveau contribueront à la construction du projet individuel et s'intégreront au parcours :

En 5^{ème} : présentation de la profession de proches des élèves et des enquêtes permettant d'explorer les secteurs d'activité et les métiers ;

Dès la 4^{ème} : découverte de secteurs professionnels et de voies de formation notamment au travers de visites d'entreprises ou en faisant intervenir des professionnels.

En 3^{ème} : intervention de professionnels, stages en entreprises, participation à des forums, stages d'immersion dans les lycées.

Les parents d'élèves seront sollicités pour venir présenter leur métier.

Une liaison avec les lycées de Rombas et de Talange permet aux élèves de s'accoutumer avec les exigences du lycée et de découvrir les enseignements.

L'éducation à l'orientation constitue une préoccupation de tous les enseignants. Ils sont assistés dans cette mission par une Conseillère d'orientation Psychologue (COP) assurant des permanences au sein du collège

Former les élèves à la société du numérique (annexe à venir)

Le projet de loi confie à l'École une nouvelle mission : celle d'**éduquer au numérique**. Il s'agit de transmettre à tous les élèves les connaissances et compétences nécessaires à une maîtrise de l'information devenue aujourd'hui une condition de l'accès aux autres savoirs.

Le collège offre un outil remarquable l'Espace Numérique de Travail PLACE. Tous les élèves sous la conduite de chaque professeur, qu'elle que soit sa discipline, est préparé à l'usage de cet ENT.

L'acquisition du B2I, compétence du socle commun, est visée pour chacun des élèves.

D'ÉLÈVE À CITOYEN : FAVORISER UN CLIMAT SCOLAIRE DE QUALITÉ POUR RÉUSSIR ET PROGRESSER ENSEMBLE

Un bon climat scolaire fait que chaque élève se sente bien au sein du collège et suppose que les règles nécessaires à son bien être soient assimilées et respectées de tous. Pour cela, les différents partenaires du collège sont invités à se mobiliser et les actions suivantes seront développées.

Améliorer le cadre de vie

Le collège améliore sans cesse, en mobilisant au mieux les moyens qui lui sont alloués, le cadre de vie sur le plan matériel. Les procédures et les fonctionnements font l'objet d'une attention spécifique afin de faciliter la vie quotidienne. Chacun aura à l'esprit de favoriser les moments de calme dans les pauses, durant les mouvements. Les cours doivent se dérouler dans la sérénité.

Créer chez les élèves un sentiment d'appartenance et l'esprit de solidarité

Objectifs :

- donner une image valorisée du collège,
- contribuer à une image positive des élèves,
- construire une identité collective forte,
- favoriser l'esprit de solidarité.

Une action sera engagée afin de définir un message commun : une devise qui représentera le collège et les élèves. Le logo du collège, déjà décliné dans les locaux, sera également arboré lors des manifestations sportives et/ou culturelles et tout particulièrement dans le cadre de l'association sportive.

Chaque classe définira, sous la conduite du professeur principal, une appellation propre à partir de propositions. Ce travail mené, dès le jour de rentrée, aura pour vocation de générer la naissance d'un esprit de groupe au sein de la classe et la solidarité entre les élèves de la classe, selon l'idée que l'on est plus efficace en équipe que seul. Le choix est établi sur le principe du vote.

Des manifestations ponctuelles visent à renforcer cette identification (manifestations sportives, célébrations, spectacles) et seront l'occasion de présenter à tous les réalisations des élèves et de les valoriser.

L'heure de « vie de classe ».

Des réunions régulières de la classe auront lieu. Incluses dans l'emploi du temps de la classe (à raison de 10 heures par an maximum). Elles ont pour fonction de favoriser une dynamique de classe, d'échanger, de prévenir et de réguler les conflits et maintenir une ambiance de groupe propice à un apprentissage. Elles sont organisées le plus souvent par le professeur principal.

L'association sportive

L'association sportive tient une place spécifique au sein du collège. Elle est ouverte à tous, permet la pratique d'activités sportives tant pour contribuer une qualité de vie saine que pour pratiquer une compétition.

Elle favorise la transmission des valeurs civiques notamment de solidarité aux élèves ainsi qu'une bonne image des élèves et du collège sur son environnement.

La communication

La communication traditionnelle est aujourd'hui complétée par les moyens de communication numérique.

L'ENT PLACE offre un moyen de communication à l'égard de tous les partenaires du collège (Élèves, Parents, professeurs,...).

Le site internet du collège a pour fonction de présenter le collège à l'extérieur. Les informations sur les enseignements du collège, sur ses activités notamment culturelles font l'objet d'une publication sur ces supports. Les porteurs de projets (voyages, sorties, etc..) sont invités à publier systématiquement un article et quelques images sur l'ENT et sur le site.

Un pôle d'affichage extérieur est aménagé. Géré par le service vie scolaire, Il doit permettre à chaque élève de trouver facilement l'information pertinente.

CRÉER ET CULTIVER UN CLIMAT SEREIN

DE NOMBREUSES ACTIONS SONT MISES EN PLACE AFIN DE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CET OBJECTIF :

Le règlement intérieur : le cadre et la règle

Tant les enfants que les adolescents ont besoin d'un cadre qui les rassure et qui contribue à l'éducation civique nécessaire à la vie en société.

Les règles de vie au collège sont formalisées dans le règlement intérieur qui concerne tous les membres du collège (élèves, parents, personnels). Le règlement fait l'objet d'une réflexion permanente qui permet son adaptation et son évolution. Les élèves, comme les personnels et les parents, sont partie prenante de cette réflexion. Il pose un cadre dont le respect contribue à créer le climat serein auquel chacun a droit. Chacun est donc invité à le connaître, à le respecter et à le faire respecter.

La lutte contre les incivilités et l'acquisition des règles de savoir-vivre

Une action permanente est conduite par les professeurs principaux avec l'implication de toute l'équipe pédagogique et de l'équipe de vie scolaire pour que les élèves intègrent et utilisent les codes de savoir-vivre usuellement admis (politesse, savoir-être, courtoisie), notamment par l'élaboration d'une charte propre à chaque classe en début d'année scolaire.

La charte de classe

En début de chaque année scolaire, chaque élève, accompagné notamment par le professeur principal, collaborera au sein de sa classe à l'élaboration d'une charte de la classe en vue de créer un esprit de groupe, de solidarité et de respect mutuel. Cette charte devient ainsi la « propriété » de la classe et une référence pour chaque élève. Celle-ci ne peut être contraire au règlement intérieur et ne constitue pas un règlement supplémentaire. Le professeur principal assurera sa publicité et sa promotion avec l'aide des délégués élèves en utilisant en particulier les outils numériques.

Donner du sens à la sanction

La punition et la sanction éventuelle doivent avoir avant tout une fonction dissuasive : la meilleure sanction est celle qui facilite une vie agréable et qui n'est pas appliquée.

Elles doivent avoir un contenu éducatif et, le cas échéant, les mesures de responsabilisation sont favorisées. Lorsqu'un élève doit être sanctionné, la famille est informée de l'éventuelle sanction et invitée à collaborer avec le collège afin de rendre celle-ci efficace.

Formation des délégués élèves

Une formation est organisée chaque année à destination de tous les délégués élus sous la responsabilité de la Conseillère Principale d'Éducation.

Groupe de parole

Un groupe de parole animé par l'assistante sociale est mis en place autant que besoin pour faciliter le règlement des situations conflictuelles et permettre les médiations.

Prix de la vie scolaire

Il sera décerné par les délégués de classe, chaque trimestre, sur la base de critères définis par les élèves eux-mêmes (choix parmi les propositions formulées par des adultes) et qui répondrait aux critères d'évaluation du S4C.

La prévention des conduites à risques

Tous les adolescents sont confrontés à des propositions potentiellement à risque, notamment par le biais de consommation de produits psycho actifs (alcool, drogues), mais aussi par des comportements dangereux.

Le collège conduit une action permanente en vue de sensibiliser les élèves à ces risques. Ces actions, coordonnées dans le cadre du CESC, passent par l'information, notamment à l'occasion de certains cours (SVT, Instruction Civique, EPS...) et par l'intervention de spécialistes extérieurs. Elles prendront des formes spécifiques suivant les niveaux et commenceront en 5^{ème}.

DÉVELOPPER L'ESPRIT D'OUVERTURE DANS LES DOMAINES CULTUREL, SPORTIF ET INTERNATIONAL.

Le volet culturel du socle commun

L'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle constitue un objectif de formation majeur à l'école pour développer la créativité, la curiosité intellectuelle, la sensibilité et le jugement esthétiques des élèves. Elle prend sa source dans les cours notamment d'arts plastiques et de musique, mais aussi dans les autres disciplines notamment le français et l'histoire géographie. Elle trouve son expression dans le Parcours d'Éducation aux Arts et à la Culture-PEAC (annexe 5) inscrit dans la loi d'orientation.

Le parcours est construit en relation avec les professeurs des écoles afin de favoriser la continuité avec l'école primaire.

L'histoire des arts

L'histoire des arts est partie intégrante de l'éducation artistique. Elle est enseignée à tous les niveaux et se situe au croisement de plusieurs disciplines.

Les partenariats avec les organismes culturels

Le collège a déjà des partenaires locaux (centre culturel Saint Exupéry ; Conservatoire d'Amnéville) et construit continuellement des partenariats avec des organismes culturels qui apporteront leurs expertises et leur contribution pour favoriser l'accès à la culture des élèves.

La culture scientifique

L'histoire des connaissances humaines a toujours conjugué les sciences avec les arts et les techniques. Le collège contribue à réconcilier ces champs de la culture, en favorisant une approche dynamique et pluridisciplinaire des sciences.

Les activités et sorties culturelles

Les activités culturelles s'appuient sur les enseignements et contribuent à leur donner tout leur sens. Chacune fait l'objet d'un projet pédagogique qui doit s'articuler autour des compétences attendues du socle. Elles peuvent prendre diverses formes :

- Participation à des spectacles (musique, théâtre, opéra).
- Élaboration de spectacles (théâtre, musique, chants...).
- Visites de sites d'intérêt culturel, artistique, historique.
- Visites de sites pour leur intérêt scientifique et/ou naturel.
- Visites de musées (arts, arts et métiers, sciences, histoire...).

L'enseignement des langues

Une évidence : la langue a pour but de communiquer.

A une époque où les mobilités personnelles, professionnelles sont facilitées et où les échanges culturels et économiques mondiaux ont atteint un niveau jamais égalé, il est indispensable que chaque citoyen puisse maîtriser plusieurs langues. L'objectif premier de l'enseignement des langues au collège est de permettre à chaque élève, quelque soit l'orientation future choisie, **de maîtriser au moins le niveau A2 pour au moins une langue vivante étrangère**. Un effort sera fait pour que ce niveau soit atteint dans les deux langues vivantes.

L'excellence sera recherchée dans ce domaine comme dans les autres..

Les séjours linguistiques sont favorisés.

Les partenariats existants avec la Sarre sont confirmés

Les partenariats nouveaux sont recherchés pour supporter l'enseignement des langues vivantes anglais et italien.

L'ouverture internationale

Le collège s'engage dans la recherche de partenariats dans le cadre du programme Erasmus+ de l'Union Européenne qui vont venir compléter les actions engagées depuis de nombreuses années, notamment autour des langues vivantes (voyages culturels ainsi qu'échanges et partenariats linguistiques).

Il assure, par cette ouverture, la promotion de la fraternité entre les peuples d'Europe et au-delà favorise une conception ouverte de la citoyenneté conformément aux engagements de notre pays.

Il favorise les échanges culturels, les collaborations pédagogiques avec des établissements d'autres pays.

Il favorise la mobilité des élèves.

Il favorise la mobilité individuelle des enseignants.

Il favorise les échanges d'expériences et de pratiques professionnelles.

Les partenariats et les échanges, dans le cadre de l'etwinning, sont confortés et développés.

Cette action a pour but de permettre aux élèves de se projeter dans un espace ouvert sur l'Europe.

Lexique :

A2 : Niveau de langue défini au plan Européen et devant être atteint, au minimum, en fin de scolarité obligatoire pour tous les enfants.

DNB (Diplôme National du Brevet) : Diplôme national qui sanctionne la fin de la scolarité au collège. Il s'obtient en prenant en considération les notes obtenues durant l'année de 3^{ème} et les notes à l'examen terminal (français ; mathématiques ; histoire-géographie ; histoire des arts)

COP : Conseillère d'Orientation Psychologue

CPE : Conseiller Principal d'Éducation

ENT : Espace Numérique de Travail

PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative

PEAC : Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

S4C : Socle Commun de Connaissances de Compétences et de Culture

Annexes

Annexe1 : le projet de l'accompagnement personnalisé (en cours d'élaboration)

Annexe 2: le volet numérique (en cours d'élaboration)

Annexe 3 : le projet de vie scolaire (en cours d'élaboration)

Annexe 4 : le parcours d'éducation artistique et culturelle

Annexe 5 : le parcours avenir

Annexe 6 : le niveau A2 en langue vivante

Annexe 7 : tableau synthétique des langues et options proposées au collège.

Annexe 4 : PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle)

L'éducation artistique et culturelle intègre les programmes des enseignements (cycle 3 et cycle 4) et contribue à leur donner tout leur sens. Chacune des activités culturelles fait l'objet d'un projet pédagogique qui vise à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

I- Objectifs du parcours :

1. permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire
 2. développer et renforcer leur pratique artistique
 3. permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels
- En lien avec les programmes de disciplines :
Arts plastiques, éducation musicale, lettres, histoire, langues vivantes
 - En lien avec les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer
Domaine 2 : les méthodes et outil pour apprendre
Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen
Domaine 5 : Les représentations du monde et l'activité humaine

II- Axes privilégiés :

- Axe 1 : Assister à des événements relevant de la création artistique et culturelle.
Axe 2 : Découvrir un lieu patrimonial ou une structure culturelle.
Axe 3 : Découvrir une culture et une civilisation étrangère à travers un séjour linguistique.

III- Modalités de mise en œuvre

Axe 1 : Assister à des événements relevant de la création artistique et culturelle Domaines visés : - Arts du spectacle vivant / - Arts du langage

- 1- Assister à un spectacle vivant : pièce de théâtre, spectacle musical (opéra ; concert), animation médiévale (cycle 4)
- 2- Rencontrer un auteur (cycle 3 et 4)

Axe 2 : Découvrir un lieu patrimonial ou une structure culturelle Domaines visés : - Arts du visuel- Arts de l'espace- Arts du quotidien – Arts du son

- 1- Découvrir une structure culturelle : musée (*Exemples* : Pompidou- Metz ; Faiences Sarreguemines ; opéra) (cycle 3 et 4)
- 2- Découvrir un lieu patrimonial : *Exemples* : site verrier de Meisenthal ; Faiencerie de Sarreguemines (cycle 3 et 4)

Axe 3 : Découvrir une culture et une civilisation étrangère à travers un séjour linguistique Domaines visés : - Arts du visuel- Arts de l'espace- Arts du quotidien –

Séjours en Grande Bretagne, en Allemagne, en Italie (cycle 4)

Partenaires * :

Compagnies théâtrales / Opéra Théâtre/ Musée de la cour d'or / DAAC/ DRAC/ Centre Pompidou Metz / Faiencerie de Sarreguemines / Site verrier de Meisenthal / Médiathèque d'Amnéville / Centre socio-culturel St Exupéry /

*Ces partenaires ne sont pas forcément impliqués d'une année sur l'autre.

Financement :

Budget d'établissement + Participation des familles + Participation de la commune d'Amnéville

IV- Suivi du parcours

- Les élèves, tout au long de leur scolarité (cycle 3 et 4) doivent s'approprier ce parcours culturel et artistique. Pour cela, il leur sera demandé d'alimenter un folio ou de remplir un classeur « parcours ». Ainsi, ils en garderont une mémoire et pourront retracer leurs parcours.
- Il est à noter que la présentation orale du PEAC pourra être choisie pour le DNB

V- Evaluation

- Bilan du PEAC
- Les acquis des élèves seront validés en cours, dans le cadre des disciplines impliquées

Annexe 5 :

Parcours avenir

Référence : Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours Avenir

Ce **Parcours Avenir** doit permettre à l'élève de :

- ▶ comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations ;
- ▶ développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- ▶ élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Il vise ainsi à :

- Rendre les élèves acteurs dans la construction de leur projet d'orientation afin qu'ils aient une meilleure visibilité des procédures, des filières de formation et des choix d'orientation possibles ;
- Approfondir leur connaissance de l'ensemble des métiers (y compris les métiers émergents) ;
- Renforcer le dialogue au sein de la communauté éducative et faire de l'orientation un objet de travail commun dans la conception du parcours et l'élaboration de projets transdisciplinaires ;
- Mieux connaître le tissu économique local en développant des partenariats avec l'ensemble de la société civile pour une meilleure information des élèves.
- Faciliter et développer les échanges entre l'Ecole et les acteurs du monde économique

Cycle3

Niveau 6^{ème}

Objectifs	Objectifs opérationnels	Modalités/actions	principales disciplines mobilisées
Découvrir la diversité du monde économique et professionnel	Explorer les secteurs économiques et leur évolution dans le temps	cours	Histoire géographie
	Faire apparaître la diversité des métiers	cours	Technologie
Développer chez l'élève le sens de l'engagement et de l'initiative	Prendre conscience des représentations et des stéréotypes.	En relation avec le parcours citoyen.	Français, EMC
	Apprendre à travailler en équipe	Accompagnement Personnalisé	Toutes
	Entrer dans une démarche de recherche d'information	Utiliser le CDI	Documentation Français
	Utiliser les outils numériques	Découvrir Folio découvrir les outils de recherche numérique	Documentation, Technologie Toutes

Cycle 4

Niveau 5^{ème}

Objectifs	Objectifs opérationnels	Modalités/actions	principales disciplines mobilisées
Découvrir la diversité du monde économique et professionnel	Découvrir au moins un secteur économique	visite d'entreprise, présentation des métiers par des professionnels.	Technologie, Sciences
	Faire apparaître la diversité des métiers		
	Faire apparaître l'évolution des métiers	Cours	
		Action comme « La chevalerie au moyen âge (1) »	Histoire géographie
		Les métiers de l'antiquité (2)	Lettres
Développer chez l'élève le sens de l'engagement et de l'initiative	Participer à une activité de projet	Dans le cadre d'un EPI	Toutes
	Sensibiliser les élèves aux discriminations	Actions en relation avec le parcours citoyen	EMC Lettres
Élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle	Identifier les deux principales voies de formation après la 3 ^{ème}	Rencontre avec la COP	COP
	Identifier les différentes sources d'informations, leur complémentarité	Travail au CDI Relation avec parcours citoyen	Toutes

Niveau 4^{ème}

Objectifs	Objectifs opérationnels	Modalités/actions	principales disciplines mobilisées
Comprendre le monde économique et professionnel;	Explorer les secteurs économiques	visite d'entreprise, présentation des métiers par des professionnels.	Technologie, Sciences Histoire-Géographie
Élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle	Comprendre les voies de formation	Rencontre avec la COP	
	Comprendre l'évolution des métiers	cours	Histoire-Géographie, Français sciences
Développer chez l'élève le sens de l'engagement et de l'initiative	Mener des projets	Dans le cadre d'un EPI	Toutes
	Sensibiliser les élèves aux discriminations	En relation avec PEAC (Cyrano) et parcours citoyen	Toutes

Niveau 3^{ème}

Objectifs	Objectifs opérationnels	Modalités/actions	principales disciplines mobilisées
Comprendre le monde économique et professionnel;	Découvrir une entreprise privée ou publique	Séquence d'observation en entreprise	Technologie, Sciences
	avoir un aperçu du marché du travail	Séquence d'observation en entreprise	Toutes
	Faire apparaître la diversité des métiers	Retour d'expérience en classe après le stage	Professeur Principal
Développer chez l'élève le sens de l'engagement et de l'initiative	Mener des projets	Dans le cadre d'un EPI Stage en entreprise Rédiger un rapport de stage En français ou en Langues	Français Toutes Langues Vivantes
Élaborer son projet d'orientation scolaire	Connaître les voies de formations TRAVAIL SUR LES METIERS ET L'ORIENTATION : comment choisir un métier et ses études ?	Rencontre avec la COP	COP
		Rencontre individuelle avec COP	COP
		Participer au Salon de découvertes des formations Participer à une JPO ou une découverte d'établissement.	Toutes disciplines Professeur Principal
	Évaluer ses capacités et créer de l'ambition	Entretien individuel de progrès	Professeur Principal
	Présenter les procédures d'affectation	Rencontre avec COP Rencontre parents/lycée	Professeur Principal

Annexe 6 : le niveau A2 en langue vivante

le A2 - Niveau Intermédiaire ou de Survie Mots clés : descriptions, conversations simples.

Comprendre (Écouter) : Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.

Comprendre (Lire) : Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les petites publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples.

Parler (Prendre part à une conversation) : Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'information simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.

Parler (S'exprimer oralement en continu) : Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente.

Écrire : Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.

Annexe 7: les langues et options proposées au collège

👉 Langues vivantes :

- Allemand (à partir de la sixième pour les élèves ayant étudié l'allemand en primaire)
- Anglais
- Italien à partir de la 5^{ème}

👉 Latin (à partir de la 5^{ème})

👉 Sections sportives (accès soumis à sélection) :

- Football
- Ski